



EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

Public concerné

Ce stage est destiné aux services assurances, juridiques, financiers et généraux.

Prérequis

Posséder des connaissances de base en assurances ou avoir suivi le niveau 1 « Gestion des Assurances ».

Objectifs et compétences visées

Permettre aux participants de :

- Identifier la valeur ajoutée que peut avoir un dispositif de gestion des risques pour l'entreprise et en quoi consiste une mise en place très pragmatique d'un tel dispositif.

Durée et tarif

1 jour, soit 7 heures.

850 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas et pauses café.

Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprise
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants. Exemple de cartographie des risques.

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques.

Quizz de début et de fin de formation.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session.



Programme

1. Point de départ : le risque

- Définition du risque
- Événements et conséquences
- Différentes natures de risques
- L'entreprise et le risque

2. La cartographie des risques

Le recensement des risques

- Travailler en risques nets ou en risques bruts
- Élaborer son plan d'action : approche, budget temps, planification
- La conduite d'entretien ou l'animation de groupes de travail
- La formalisation du recensement

L'évaluation et la quantification des risques

- Choisir sa méthode d'évaluation
- Probabilité et criticité
- Fixer des seuils discriminants

3. L'exploitation de la cartographie des risques

Classement des risques en fonction :

- De leur gravité (attribution de propriétaires) : risques létaux, de fonctionnement ou d'affaire
- De leur potentiel d'amélioration
- Du ratio coût d'élimination/gravité

Le traitement des risques

- Élimination du risque
- Diminution de la probabilité de survenance ou de la criticité
- Transférer le risque résiduel : par l'assurance, par contrat
- Conserver le risque résiduel et le financer : auto assurance, captive, provision, franchises
- Auto assurance, captive...

Affronter le risque

- La gestion de crise
- Le plan de continuité d'activité

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 01.39.72.12.22 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com